

Préavis sur la convention de fusion

La Municipalité est défavorable à cette alliance

Dans son préavis N° 02/2024, la Municipalité de Veytaux présente au Conseil communal la convention de fusion entre les Communes de Veytaux et Montreux.

Nous n'allons pas revenir sur le contenu de cette convention qui a fait l'objet d'un courrier adressé aux Conseillers communaux des deux communes ainsi qu'aux Municipalités, au préfet et à "Monsieur fusion". Vous retrouvez ce courrier sur notre site internet avec le lien suivant, en cliquant [ici](#).

Nous tenons à relever la position de la Municipalité de Veytaux qui dit en substance : **"C'est donc à l'unanimité qu'elle (la Municipalité) se déclare défavorable à cette alliance"** après avoir précisé "... au vu des éléments contenus dans le rapport final, la fusion n'est ni nécessaire, ni indispensable. La pesée des intérêts n'a pas montré de réel bénéfice à cette fusion".

Voilà une position qui est claire et non ambiguë.

Toutes ces années de travail de rédaction d'un document qui finalement ne démontre pas "un réel bénéfice à cette fusion". Discernons cependant un aspect positif à tout ce travail, il a permis de montrer que les *"deux communes peuvent parfaitement vivre indépendamment l'une de l'autre"*.

Cette étude a aussi montré que la gestion des forêts, des routes et du réseau d'eau et parfaitement adaptée et performante. Un article à ce sujet le présente de manière plus détaillée.

La Municipalité souhaite cependant que ce texte soit soumis au peuple de 22 septembre. Nous pouvons le comprendre, mais nous serions aussi enclins à penser que le Conseil communal devrait prendre ses responsabilités et rejeter cette convention.

Dans le préavis parallèle à celui de Veytaux, la Municipalité de Montreux *" estime par ailleurs qu'elle (la convention) préserve les intérêts des Montreusiennes et des Montreusiens, qu'elle a eu à cœur de défendre tout au long de la démarche"*. Cela montre bien que les intérêts Veytausiens passent en second, ce qui est en soi légitime de leur part. La Municipalité de Montreux relève aussi *" , (la mise en œuvre de la convention de fusion) représentera un défi important au vu des démarches à effectuer pour la concrétiser sur les plans financiers et structurels"*. Pour quel résultat de plus finalement ? Beaucoup d'effort pour un résultat insignifiant, voire négatif.

En annexe, les positions des deux Municipalités.

Veytaux

6. POSITION DE LA MUNICIPALITE

La Municipalité de Veytaux est consciente que les enjeux ne sont pas similaires pour les deux communes, et que le sujet de la fusion est bien plus sensible pour Veytaux que pour Montreux.

Elle relève que la convention de fusion, telle que présentée, est effectivement applicable, mais au vu des éléments contenus dans le rapport final, la fusion n'est ni nécessaire, ni indispensable. Comme constaté et stipulé dans le rapport, les deux communes peuvent parfaitement vivre indépendamment l'une de l'autre. En outre, la pesée des intérêts et la mise en parallèle des avantages et inconvénients à une fusion entre nos deux communes n'ont pas démontré de réel bénéfice à cette fusion. La perte des avantages liés à une petite entité n'est guère compensée par les avantages que Veytaux trouverait au sein d'une grande.

Par conséquent, la Municipalité de Veytaux, suite au travail effectué et après analyse des résultats de l'étude, ne constate pas d'intérêts majeurs à la fusion avec la Commune de Montreux. C'est donc à l'unanimité qu'elle se déclare défavorable à cette alliance. Elle souligne que le travail entrepris a permis de démontrer la vraie force d'exister de la Commune de Veytaux, et qu'elle regretterait de voir disparaître une entité qui s'avère être efficace.

Toutefois, afin d'aboutir au processus trouverait démocratique qui a été requis, la Municipalité cohérent de soumettre ce projet de fusion entre les Communes de Veytaux et Montreux pour votation à la population

Montreux

6. POSITION DE LA MUNICIPALITE

Ce préavis est le fruit d'une longue démarche d'analyse des enjeux et opportunités d'une éventuelle fusion entre les communes de Montreux et de Veytaux.

Les autorités des deux communes proposent une convention de fusion qu'elles estiment constituer une réponse appropriée à la demande du corps électoral veytausien. Il a toujours tenu à cœur de la Municipalité de Montreux de répondre aux attentes que la population veytausienne a exprimé dans les urnes. En effet, c'est à la demande de la Commune de Veytaux, à la suite d'une décision claire de sa population, que l'étude d'une convention de fusion a été initiée. Par la suite, les deux conseils communaux ont clairement soutenu la démarche, notamment lorsque votre Autorité a accepté le préavis 34/2019. Après avoir pris acte de cette décision, les deux Municipalités, avec le soutien de leurs administrations et de mandataires externes, ont travaillé de manière constructive pour élaborer une convention de fusion aussi équilibrée et respectueuse que possible des deux communes, de leur population et de leurs autorités.

La Municipalité de Montreux est bien consciente qu'une éventuelle fusion marquerait la fin d'une réalité communale à laquelle nombre de Veytausiennes et Veytausiens sont attachés. C'est pourquoi, même si à bien des égards les enjeux ne sont pas identiques pour les deux

communes, la Municipalité de Montreux a veillé à ce que chaque sensibilité ait pu s'exprimer dans l'élaboration de cette convention, tout en voulant aussi aboutir à un projet cohérent et pragmatique. La Municipalité estime par ailleurs qu'elle préserve les intérêts des Montreusiennes et des Montreusiens, qu'elle a eu à cœur de défendre tout au long de la démarche.

La convention de fusion contient des éléments symboliques forts, notamment de nouvelles armoiries, sans pour autant remettre en question ce qui fonctionne bien, tels que les nombreux partenariats déjà existants, à la fois entre les deux communes et, au-delà, entre les communes de notre district et/ou de notre région.

Si les deux communes acceptent cette convention de fusion, la mise en œuvre de celle-ci, d'ici au changement de législature, représentera un défi important au vu des démarches à effectuer pour la concrétiser sur les plans financiers et structurels. La Municipalité s'engagera, comme elle l'a fait jusqu'à présent, afin de trouver des solutions non seulement satisfaisantes, mais surtout bénéfiques pour l'ensemble des citoyennes et citoyens.

Enfin, la Municipalité relève que, tant lors de la présentation destinée aux deux Conseils communaux, que lors de celle destinée à la population des deux communes, puis pendant la phase de consultation, les retours ont été essentiellement positifs. Bien que la Municipalité ne soit ni à l'origine de la démarche, ni demandeuse de celle-ci, elle est convaincue que, si la population des deux communes devait souhaiter une fusion, cette convention en serait une base adéquate